

## Introduction

Kii Santé (précédemment CloudMD) reconnaît l'importance des questions et des défis environnementaux et sociétaux. Dans ce contexte, nous nous engageons à faire la différence dans le monde dans lequel nous vivons. Nous sommes sur la voie de l'intégration de la responsabilité environnementale, sociale et de la gouvernance d'entreprise (ESG) dans tout ce que nous faisons, en l'intégrant dans les différents aspects de nos activités commerciales et de nos prises de décision.

Dans le cadre de notre mission, qui consiste à favoriser un mode de vie plus sain, nous nous engageons à contribuer activement à un changement durable pour un meilleur avenir. En nous engageant auprès de nos parties prenantes – membres du personnel, clients, partenaires et actionnaires – et en éliminant les obstacles auxquels elles se heurtent, nous nous efforçons d'avoir un impact significatif et de faire la différence sur notre lieu de travail, grâce à nos produits, services et offres de soins de santé, ainsi que dans nos communautés, tout en apportant de la valeur à l'ensemble de nos parties prenantes.

Conformément à son engagement en matière d'inclusion et de responsabilité sociale, Kii Santé est fière de présenter son plan d'accessibilité pluriannuel complet en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Cette initiative stratégique renforce notre objectif de favoriser une vie plus saine en créant un environnement accessible et sans obstacle pour nos membres du personnel, nos clients et nos communautés : et en favorisant une culture du lieu de travail qui donne la priorité à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

La proposition de valeur et le modèle d'exploitation de Kii Santé sont définis par la prestation de services de navigation dans le domaine des soins de santé, qui est assurée par des infirmières ou d'autres prestataires de soins de santé réglementés. Cela permet aux professionnels de la santé de Kii Santé de comprendre et d'appliquer les normes d'accessibilité, les pratiques et l'état d'esprit qui est au cœur des principes de la LAPHO.

Ce plan aligne davantage nos objectifs en matière d'accessibilité sur des aspects importants de nos objectifs ESG, sur les priorités de Kii Santé en matière de personnel et de culture, ainsi que sur ses pratiques opérationnelles. Notre objectif est de faire en sorte que chaque individu, quelles que soient ses capacités, puisse participer pleinement aux opportunités que nous fournissons et contribuer à notre réussite commune.

Le plan d'accessibilité de Kii Santé met en évidence les réalisations passées et les domaines d'intérêt futurs par rapport aux normes de la LAPHO les plus pertinentes pour l'organisation : **le service à la clientèle, l'emploi, ainsi que l'information et la communication**. (Les deux autres normes de la LAPHO – le transport et la conception des espaces publics – ne sont pas considérées comme applicables, bien que Kii Santé conserve la responsabilité de garantir la disponibilité adéquate d'espaces accessibles, même s'il ne s'agit pas d'espaces lui appartenant.) Ce plan vise à démontrer l'orientation et la stratégie de Kii Santé pour faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens, avec une approche modulable dans toutes nos régions géographiques. Les principes fondamentaux de la LAPHO, à savoir la dignité, l'indépendance, l'intégration et l'égalité des chances, guident les produits livrables liés à l'accessibilité que Kii Santé distribue.

Le plan est revu et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans. Nous formons chaque personne à la LAPHO lors de l'intégration des nouveaux employés et nous informons le personnel en place des

politiques, pratiques et changements applicables en matière de LAPHO. Nous tenons un registre des formations fournies, y compris les dates auxquelles elles ont été dispensées et le nombre de personnes auxquelles elles ont été dispensées.

## 1. Établissement de nos fondements pour l'accessibilité 2021-2023

De 2021 à 2022, Kii Santé avait pour mission de bâtir son organisation grâce à l'acquisition stratégique de plus de 15 organisations axées sur les soins de santé ou de soutien – qui s'alignaient toutes sur sa proposition de valeur principale sur la navigation dans les soins de santé et en tant que fournisseur de services de besoins de soins de santé à spectre complet. Bien que Kii Santé soit à l'origine une société basée en Colombie-Britannique (pour laquelle la LAPHO n'était pas applicable), son acquisition d'entreprises basées en Ontario au cours de la période 2019-2022 a suscité le besoin d'une adhésion organisationnelle aux exigences de la LAPHO. Tout au long de cette période, Kii Santé a cherché à établir la base de référence des réalisations et des produits liés à la LAPHO de ses organisations nouvellement acquises et à établir des normes applicables à Kii Santé.

Au cours de la ou des premières années qui ont suivi ses acquisitions, Kii Santé s'est principalement employée à bâtir les fondations de la LAPHO et à assurer la conformité. Les principaux domaines d'intervention ont été les suivants :

- Évaluation et analyse comparative – Kii Santé a procédé à un audit de l'accessibilité à l'échelle de la société et a analysé les progrès réalisés dans le cadre de la LAPHO par rapport aux normes du secteur et aux exigences légales.
- Élaboration de la politique – Kii Santé a confirmé la disponibilité des politiques d'accessibilité de ses filiales, y compris les buts et les objectifs.
- Formation initiale et sensibilisation – Kii Santé a mis en place une formation obligatoire sur l'accessibilité à l'intention des membres de son personnel.
- Examen de la technologie et de l'infrastructure – Kii Santé a évalué la technologie et l'infrastructure actuelles pour détecter les lacunes en matière d'accessibilité.
- Engagement des parties prenantes – Kii Santé a entamé un dialogue avec ses membres du personnel, ses clients et les experts et spécialistes de l'accessibilité afin de recueillir leurs commentaires.

La section suivante résume les réalisations de Kii Santé par rapport aux normes de la LAPHO concernant **le service à la clientèle, l'emploi, l'information et les communications**.

### A. Service à la clientèle

Kii Santé s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances et voulons répondre aux besoins des personnes handicapées en temps voulu, en identifiant, en prévenant et en supprimant les obstacles à l'accessibilité. Pour établir et respecter les normes de service à la clientèle conformes à la LAPHO, Kii Santé a pris les mesures suivantes :

- Élaboration d'attentes et de pratiques en matière de service à la clientèle qui soulignent l'engagement de Kii Santé en faveur de l'accessibilité et de la conformité aux normes de la LAPHO.

- Formation à l'accessibilité, en particulier (mais pas uniquement) pour les membres du personnel qui interagissent avec les clients, afin de fournir un service à la clientèle accessible. Cette formation comprend une sensibilisation aux divers types de handicaps et aux tactiques de communication et d'interaction appropriées pour répondre efficacement à ces handicaps.
- Mise en place de mécanismes d'aide à la communication (par exemple, dispositifs d'assistance, formats accessibles, services multilingues) à la disposition des clients qui en font la demande.
- Mise en place de processus de rétroaction accessibles pour recevoir les rétroactions des clients et y répondre. Options multimédias et multicanaux pour les clients (y compris, mais sans s'y limiter, le téléphone et le courriel) afin de faciliter la possibilité pour les clients de fournir des rétroactions, des commentaires ou des préoccupations liées à l'accessibilité.
- Fournir des sites web et des informations accessibles sur les sites web de Kii Santé destinés aux clients, les systèmes auxiliaires et les informations en ligne. Il s'agit notamment de fournir des formats alternatifs pour les documents et d'assurer la compatibilité avec les technologies d'assistance.
- Mise à disposition des politiques de service à la clientèle liées à l'accessibilité et des ressources d'éducation et d'engagement en matière de soins de santé dans des formats accessibles sur demande, en particulier, mais pas uniquement, pour les clients handicapés.
- Faciliter l'utilisation d'appareils d'assistance par les clients et la formation des membres du personnel qui interagissent avec les personnes utilisant ces appareils.
- Assurer l'adaptation des animaux d'assistance pour permettre aux personnes handicapées d'être accompagnées de leur animal d'assistance dans les zones ouvertes au public, sauf en cas de préoccupation légitime en matière de sécurité.
- Procéder à des examens périodiques de l'accessibilité des pratiques en matière de service à la clientèle afin d'identifier et d'éliminer tout obstacle à l'accessibilité. Mise à jour des politiques et des pratiques en conséquence.
- Fournir une communication claire des politiques d'accessibilité de la société aux clients par le biais de divers canaux, tels que les sites web et les documents d'information.

Nos initiatives axées sur la LAPHO en matière de service à la clientèle reflètent et renforcent notre engagement à fournir une expérience inclusive et accueillante pour tous et, en retour, à favoriser une vie plus saine.

## **B. Emploi**

Kii Santé s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans tous les aspects de son organisation. Nous croyons que nous sommes plus forts lorsque nous célébrons nos nombreuses différences, valeurs et voix, et que nous les intégrons dans la pratique. Cela signifie que notre organisation s'efforcera activement de comprendre et d'éliminer les obstacles à l'équité et à l'inclusion, qu'ils soient systématiques, physiques ou autres. De plus, nous nous engageons à suivre une formation et un développement continus dans les domaines de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, afin de pouvoir observer une « lentille d'équité » dans tous les domaines de nos affaires. Pour établir et respecter les normes d'emploi alignées sur la LAPHO, Kii Santé a pris les mesures suivantes :

- Création d'un processus de recrutement accessible qui fournit des formats alternatifs pour les offres d'emploi et prévoit des adaptations pour les candidats handicapés lors des entretiens. Fourni des programmes de formation pour les membres du personnel afin de les sensibiliser aux handicaps, à l'inclusion et à l'engagement de la société à se conformer à la LAPHO.
- Communication des politiques d'adaptation raisonnable décrivant la procédure à suivre pour demander et fournir des adaptations raisonnables aux membres du personnel souffrant d'un handicap.
- Faciliter les arrangements de travail flexibles qui s'appliqueraient également à l'adaptation des membres du personnel handicapés. Il peut s'agir d'horaires flexibles, d'options de travail à distance ou d'espaces de travail adaptés pour améliorer l'accessibilité.
- Réaliser régulièrement des audits d'accessibilité pour évaluer l'accessibilité de l'environnement de travail. Cela inclut les espaces physiques, les plateformes numériques et tout autre domaine ayant un impact sur les membres du personnel.

Chez Kii Santé, nous nous efforçons de garantir l'égalité de traitement de tous et d'être une organisation culturellement compétente et accessible. Nous valorisons la diversité et continuerons à travailler activement pour bâtir une main-d'œuvre diversifiée qui intègre des personnes de différents groupes en matière d'âge, de sexe, de race, d'ethnicité, de capacités physiques et intellectuelles, de religion, d'orientation sexuelle, de niveau d'études et d'expertise.

### **B.1 Formation**

En tant qu'élément essentiel de notre norme d'accessibilité en matière d'emploi, nous reconnaissons l'importance de doter les membres de notre équipe des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir la diversité et soutenir les collègues handicapés. Notre engagement dans les initiatives de formation LAPHO reflète notre dévoué à créer un environnement où chacun peut s'épanouir, quelles que soient ses capacités. Ce résumé fournit des détails supplémentaires sur la formation mentionnée dans la section sur les normes d'emploi. Pour établir et respecter les normes d'information et de communication conformes à la LAPHO, Kii Santé a fourni les formations suivantes :

- Une formation visant à sensibiliser aux différents handicaps, aux problèmes d'accessibilité et à l'importance de créer un environnement inclusif. Le contenu et la présentation ont été adaptés aux contextes des soins de santé et aux interactions avec les patients.
- Une formation spécialisée sur le service à la clientèle pour les membres du personnel qui interagissent directement avec les patients. L'accent est mis sur une communication efficace, l'adaptation à des besoins divers et la compréhension de la gamme d'appareils d'assistance que les patients peuvent utiliser.
- Une formation sur les méthodes de communication accessibles, notamment le langage simple, les informations dans des formats alternatifs ou la communication efficace avec les personnes ayant des besoins de communication différents.
- Une formation sur l'accessibilité en ligne – modules ou cours en ligne couvrant l'accessibilité numérique pour les membres du personnel impliqués dans la création ou la gestion de contenu en ligne. Il s'agit notamment de s'assurer que les sites web de l'entreprise sont accessibles.

- Une formation sur les mesures d’urgence et la préparation aux situations d’urgence afin de s’assurer que les procédures d’urgence et les plans de préparation sont accessibles à tous les clients et patients, y compris ceux qui souffrent d’un handicap. L’accent a été mis sur les membres du personnel travaillant dans les bureaux ou les cliniques, mais pas uniquement.
- Une formation ciblée sur des rôles spécifiques au sein de l’organisation des soins de santé, abordant les considérations d’accessibilité propres à chaque département ou poste.

En donnant la priorité à la formation LAPHO dans son plan d’accessibilité pluriannuel, Kii Santé se conforme aux exigences réglementaires et encourage activement une culture de compréhension, d’empathie et de collaboration. Nous sommes fiers d’être à l’avant-garde de la promotion de l’accessibilité dans le secteur canadien des soins de santé et nous nous engageons à veiller à ce que notre personnel reste bien informé et ait les moyens de contribuer à un lieu de travail véritablement inclusif.

### **C. Information et communications**

Notre engagement en faveur de l’accessibilité de l’information et de la communication s’étend à divers aspects de nos activités. Nous avons mis en œuvre des politiques visant à garantir que tous les membres du personnel, y compris les personnes handicapées, bénéficient d’un accès égal à l’information, aux canaux de communication et à la technologie au sein de notre organisation. Pour établir et respecter les normes d’information et de communication alignées sur la LAPHO, Kii Santé a pris les mesures suivantes :

- Développement d’un site web accessible – les sites web des entreprises de Kii Santé sont entièrement conformes aux normes de la LAPHO.
- Mise en place de supports de communication accessibles : Kii Santé fournit des informations sur les soins de santé et d’autres supports de communication dans des formats accessibles sur demande, tels que les gros caractères ou les formats électroniques.
- Développement de portails clients accessibles : la technologie Kii, propriété de Kii Santé, et d’autres portails destinés aux clients ont été conçus pour être accessibles aux personnes handicapées, y compris celles qui utilisent des technologies d’assistance.
- Mise en place d’une formation pour les professionnels de la santé : Kii Santé a mis en place une formation à l’accessibilité pour les praticiens et le personnel de santé afin de s’assurer qu’ils sont bien équipés pour communiquer efficacement avec les patients souffrant de divers handicaps. Il s’agit notamment de comprendre l’utilisation des aides à la communication.
- Garantir l’accessibilité de la télémédecine : la plateforme de télémédecine utilisée est accessible aux personnes handicapées, y compris, mais sans s’y limiter, aux personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives.
- Accessibilité de la communication publique : si la société communique des informations par des canaux publics, nous veillons à ce que ces informations soient accessibles et disponibles dans des formats alternatifs si nécessaire.

- Mise en place de canaux multiformats ou multimédias accessibles permettant aux patients de fournir des rétroactions ou de déposer des plaintes, qui soient inclusifs et répondent aux besoins des personnes handicapées.
- Préparation aux interventions d'urgence : nous avons créé des plans d'intervention d'urgence qui fournissent une prise en compte et un soutien aux divers besoins d'accessibilité des patients et des clients. Grâce à ces initiatives et à un engagement continu, Kii Santé cherche à atteindre la référence en matière d'accessibilité de l'information et de la communication, alignée sur les normes LAPHO et les attentes des clients et des membres du personnel.

Notre objectif est de créer un environnement où chaque membre du personnel peut s'épanouir, contribuer et accéder à l'information sans barrières, renforçant ainsi notre dévoué à l'inclusion et à la diversité et une expérience de prestation de services sans friction, accessible et à valeur ajoutée pour nos patients et nos clients.

## 2. Regarder vers l'avenir : prochaines phases de notre plan d'accessibilité

### Domaines d'action 2024-2025 – Mise en œuvre et intégration

Alors que nous nous lançons dans l'amélioration de l'accessibilité au sein de notre organisation, nous continuerons d'intégrer et d'aligner toutes les organisations Kii Santé nouvellement acquises sur les exigences de la LAPHO. Nous comprenons que favoriser un environnement inclusif nécessite des efforts et un dévouement continus. À l'avenir, nous continuerons à nous concentrer en priorité sur la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui renforcent notre cadre d'accessibilité. Notre objectif est de veiller à ce que chaque membre de notre communauté diversifiée (employés, clients, patients et communautés que nous soutenons), y compris les personnes handicapées, puisse participer pleinement et s'épanouir au sein de notre organisation.

#### A. Service à la clientèle

Nous voulons préparer le terrain pour des initiatives de service à la clientèle tournées vers l'avenir et axées sur l'accessibilité, qui englobent une approche holistique visant à améliorer la façon dont nous nous engageons, soutenons et soignons tous les individus au sein de notre communauté diversifiée. Les domaines d'intervention que Kii Santé a définis pour faire progresser l'organisation dans cette voie sont les suivants :

- Fournir une communication plus proactive aux clients et aux patients sur les ressources, les services et les processus d'accessibilité dont nous disposons pour répondre à leurs besoins (par exemple, technologie d'assistance, langues différentes, langue des signes américaine (« ASL »), ressources d'accessibilité multiformat, etc.).
- Continuer à recruter des infirmières, des prestataires de soins de santé et/ou du personnel de santé de première ligne ayant des capacités de service diversifiées (ASL, langues variées).
- Créer des processus permettant aux clients de communiquer leurs besoins et préférences en matière d'accessibilité. Ces renseignements peuvent être utilisés pour adapter les interactions et les services, créant ainsi une expérience plus personnalisée et plus inclusive.

- Continuer à développer et à diffuser des informations et des ressources sur les soins de santé dans des formats accessibles.
- Développer les services de santé virtuels pour s'assurer qu'ils sont accessibles aux personnes handicapées. Il s'agit notamment de proposer des rendez-vous en ligne accessibles, de fournir un sous-titrage ou une interprétation en langue des signes, et de veiller à ce que les plateformes de télésanté soient conformes aux normes de la LAPHO.
- Étendre la politique, la formation et les pratiques applicables et pertinentes en matière de service à la clientèle accessible à l'ensemble des régions géographiques de Kii Santé.
- Contrôler et garantir l'adhésion de l'organisation aux normes d'accessibilité nouvelles et émergentes, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont des répercussions notables sur le service à la clientèle et l'interaction avec les clients. Mettre à jour le contenu pertinent de la formation et des communications relatives au service à la clientèle.

## **B. Normes d'emploi**

Conscients de l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, nous sommes dévoués à la création d'un environnement dans lequel chaque membre du personnel, entrepreneur ou partenaire de Kii Santé, quelles que soient ses capacités, est en mesure de réussir et de contribuer de manière significative à notre objectif, qui est de favoriser une vie plus saine. Nos pratiques en matière d'emploi visent non seulement à répondre aux attentes fixées par la LAPHO, mais aussi à les dépasser, en renforçant nos valeurs fondamentales et une culture de la main-d'œuvre qui soit véritablement accessible, équitable et productive pour tous. Les domaines d'intervention que Kii Santé a définis pour nous permettre de progresser dans cette voie sont les suivants :

- Continuer à faire évoluer les pratiques d'embauche inclusives grâce à des stratégies de recrutement inclusives et à des partenariats avec des organisations soutenant les personnes handicapées pour le sourçage des talents.
- Fournir des programmes de formation des dirigeants qui soulignent l'importance de créer un environnement de travail inclusif. Les responsables devraient être équipés pour favoriser une culture qui valorise la diversité, promeut l'égalité des chances et intègre les considérations d'accessibilité dans les processus de prise de décision.
- Mettre en œuvre des programmes de formation spécialisée pour les professionnels de la santé afin d'améliorer leur compréhension des questions liées au handicap, des stratégies de communication et des pratiques inclusives. Cette formation peut améliorer l'expérience globale du patient et garantir que les services de santé sont adaptés aux besoins individuels.
- Développer un programme de champions de l'accessibilité qui désigne les membres du personnel comme champions de l'accessibilité. Ces personnes peuvent servir de défenseurs, fournir un soutien à leurs collègues et contribuer à assurer une conformité continue à la LAPHO. L'équipe des ressources humaines sera la première à contrôler ce programme.

## **C. Information et communication**

Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les ressources humaines, la technologie et la communication pour façonner l'avenir des services de santé. Nous concentrons notamment nos efforts

sur des initiatives stratégiques qui éliminent les obstacles et garantissent à nos membres du personnel, à nos clients et à nos patients une expérience de soins de santé inclusive, accessible et technologiquement avancée. Pour établir et respecter les normes d'information et de communication alignées sur la LAPHO, Kii Santé a pris ou compte prendre les mesures suivantes :

- Poursuivre les audits réguliers de tous les sites web, portails et systèmes internes et externes de Kii Santé afin de s'assurer que les informations de la société sont disponibles dans des formats accessibles et respectent ou dépassent les normes WCAG (« Web Content Accessibility Guidelines »).
- Fournir aux équipes concernées en contact avec les clients les connaissances et les informations appropriées sur les technologies d'assistance telles que les appareils de télécommunication pour malentendants (ATME) et les téléphones à texte (TT).
- Commencer à intégrer les technologies d'assistance. Investir dans des technologies avancées et des solutions logicielles qui améliorent l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il s'agit notamment de veiller à ce que les plateformes numériques, les sites web et les applications cellulaires soient conformes aux dernières normes d'accessibilité.
- Intégrer la sensibilisation à l'accessibilité dans les programmes et outils cliniques existants, ainsi que dans les outils d'éducation et d'engagement en matière de santé, afin d'informer les patients, les soignants et le grand public des caractéristiques d'accessibilité disponibles dans les services de soins de santé. Il peut s'agir de fournir des informations dans différents formats, tels que le braille, les gros caractères et le contenu numérique accessible.
- Mettre en place un système solide d'audits réguliers et de contrôle de la conformité afin de garantir le respect permanent des normes de la LAPHO. Cette approche proactive permet d'identifier et de combler rapidement les lacunes en matière d'accessibilité.

### **3. Expansion et amélioration à plus long terme**

En demeurant axés sur l'expansion et l'amélioration de notre engagement en matière d'accessibilité, nous traçons une voie stratégique qui nous permettra non seulement de répondre aux exigences de conformité, mais aussi d'atteindre de nouvelles références en matière d'accessibilité et d'inclusivité dans le secteur des soins de santé.

#### **A. Service à la clientèle**

- Continuer à développer des programmes éducatifs inclusifs à l'intention des employeurs, des clients et des patients, qui fournissent des informations sur les services de santé, les soins préventifs et le bien-être dans les formats accessibles les plus récents et qui donnent aux personnes handicapées les moyens de gérer activement leur santé.
- Tirer parti de la situation actuelle de Kii Santé en tant que leader d'opinion dans le domaine de la santé mentale et du bien-être, intégrer du contenu lié à l'accessibilité dans les événements industriels, les ateliers et d'autres lieux publics.
- Amplifier les mécanismes existants de rétroaction des clients axés spécifiquement sur l'accessibilité des services. Encourager les clients à fournir des informations sur leurs expériences et des suggestions pour améliorer l'accessibilité.

- Renforcer les services d'interprétation en langue des signes, en fournissant une interprétation vidéo à la demande pour les personnes qui utilisent la langue des signes américaine (ASL) ou d'autres langues des signes. Ce service sera intégré de manière transparente dans les différents points de contact avec les clients.

## **B. Normes d'emploi**

- Modules d'apprentissage continu : mettre en place des modules d'apprentissage continu ou des bulletins d'information pour tenir les membres du personnel informés des mises à jour des normes de la LAPHO, de meilleures pratiques émergentes, ainsi que des études de cas réels.
- Améliorer des politiques et des pratiques : apporter les ajustements nécessaires aux politiques et aux pratiques sur la base des rétroactions et des données de performance.
- Collaborer avec des organisations de personnes handicapées et d'autres experts en matière d'accessibilité afin d'acquérir des connaissances, de favoriser les partenariats et de participer à des initiatives qui soutiennent l'inclusion sur le lieu de travail.

## **C. Information et communication**

- Établir un cadre d'accessibilité complet qui va au-delà des exigences réglementaires, en incorporant les meilleures pratiques du secteur pour créer un environnement où les personnes de toutes capacités peuvent accéder de manière transparente à nos services de soins de santé et en bénéficier.
- Continuer à faire progresser nos services de télémédecine, en intégrant des technologies innovantes pour améliorer l'accessibilité. Cela comprend des services de traduction en temps réel, des fonctions d'accessibilité et une plateforme de télésanté intuitive conçue en fonction des besoins diversifiés de notre population de patients.
- Intégrer l'accessibilité dans les objectifs de durabilité à long terme de l'entreprise.
- Continuer à investir dans des solutions technologiques centrées sur le patient qui donnent aux personnes handicapées les moyens de gérer activement leur santé. Cela peut inclure le développement continu d'applications de santé accessibles, des dispositifs portables et des outils qui facilitent une plus grande indépendance dans la gestion des soins de santé.
- Améliorer et développer les services de télémédecine, en intégrant des fonctions d'accessibilité avancées telles que des services de traduction en temps réel, des options de communication multimodale et des interfaces conviviales qui répondent aux divers besoins des patients handicapés.

### **En savoir davantage**

Si vous voulez de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [accessibility@cloudmd.ca](mailto:accessibility@cloudmd.ca). Notre plan d'accessibilité est publié à l'adresse [www.KiiSanté.ca](http://www.KiiSanté.ca).

Des formats standard et accessibles de ce document sont disponibles gratuitement, sur demande, à l'adresse suivante : [accessibility@cloudmd.ca](mailto:accessibility@cloudmd.ca)